

nutes après il avait cessé de battre

M. Paul, entrepreneur de pompes funèbres, transporta ensuite le corps dans une des salles de la prison pour le soumettre aux jurés, et les médecins constatèrent que la mort avait été produite par la rupture de la colonne vertébrale.

Le corps de Bolduc fut ensuite placé dans un cercueil et transporté au cimetière.

Les seules personnes admises dans la cour de la prison pour l'exécution, à part les officiels, étaient les représentants des journaux, les jurés, le chef Lorrain, de Montréal, le détective Samson, le Policier Jos. Brunelle, de Montreal, M. Lanctôt, avocat, l'un des défenseurs de Bolduc, Emery et Edouard Peltier, frères de Mme Bourdon et quelques autres.

Plus de 3000 personnes entouraient la prison en dehors des murs, pour être témoins de cette lugubre exécution.

Ainsi s'est terminé ce drame qui a causé une si grande sensation dans notre district.

Bolduc et Bourdon étaient des étrangers au district de Richelieu.

Bolduc était âgé de 24 ans.

BRUNELLE  
SAMSON  
LANCÔT  
EMERY  
PELTIER

---

La copie de l'adresse de l'hon. Juge Bruneau, nous a été fournie par M. Alphonse Provost, sténographe, de Sorel.